

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 03 OCTOBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 OCTOBRE 2025 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry BRIAND, Christine BILLARD, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Kristiane COTTIN, Gwenaëlle MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Adeline RUFFIGNAC, Christian BONNICHON, Marina BONHOMME, Patrice GARNIER, Gwenaëlle FASSEU, Thierry VALLERY.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Absent :

- Benoît MARIÉ.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Thierry BRIAND.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 20 JUIN 2025.

2/ Département de Seine et Marne – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ABRI DE BUS

Après présentation du projet de convention par le maire, le conseil municipal d'Aufferville accepte la convention de mise à disposition d'un abri voyageur situé rue Grande, telle que proposée par le Département de Seine et Marne.

Et autorise le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

3/ MARCHE PUBLIC – RESTAURATION SCOLAIRE

Le maire informe que le marché actuel de fourniture de repas en liaison chaude conclu avec la ville de Nemours arrive à échéance le 31 décembre 2025, il convient de lancer une nouvelle procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser le maire à engager toute procédure nécessaire à la passation d'un marché public portant fourniture et la livraison en liaison chaude des repas de la cantine scolaire de la commune d'Aufferville, dans le respect du code de la commande publique.

Et d'autoriser le maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris le marché avec le prestataire retenu.

4/ SUBVENTION COMMUNALE DEFI- VELO SAPEURS POMPIERS DE NEMOURS

Le maire informe le conseil municipal que le week-end prochain se tiendra le congrès national des sapeurs-pompiers de France.

Les sapeurs-pompiers de Nemours participent à un challenge cycliste à cette occasion : ils seront la seule caserne de Seine-et-Marne à prendre le départ depuis Nemours pour rejoindre Le Mans à vélo.

Le but de ce défi est de collecter des fonds au profit de l'Œuvre des Pupilles, association reconnue d'utilité publique créée en 1926, qui vient en aide aux orphelins de sapeurs-pompiers décédés (en service ou non) ainsi qu'à leurs familles.

Ce challenge, baptisé « Bruno KOHLHUBER », rend hommage à ce commandant des sapeurs-pompiers du SDIS 06, disparu tragiquement lors de la tempête Alex en octobre 2020.

Le congrès national se déroulera du 9 au 11 octobre 2025. Quinze coureurs participeront à ce défi de quatre jours, mettant en avant les valeurs de cohésion, de solidarité et d'humanité.

Le parcours, imposé, prévoit les trois premières étapes le long de la Loire, puis une dernière sur route. Les participants parcourront entre 100 et 110 km par jour. Ils seront accompagnés par deux véhicules d'assistance (positionnés tous les 60 à 62 km) ainsi qu'un véhicule de balisage. L'hébergement des cyclistes se fera en camping.

Le magasin Intermarché de Nemours a offert les denrées alimentaires nécessaires pour le trajet.

Le départ est prévu le 6 octobre 2025.

Afin de soutenir cette belle initiative, il est proposé que la commune accorde un don de 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'attribution d'une subvention de 300 € en soutien au challenge cycliste des sapeurs-pompiers de Nemours.

5/ COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE

Le maire informe le conseil municipal que, pour permettre le versement de la subvention, il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédits, à savoir :

- une diminution de 300 € sur le compte 615231,
- et une augmentation de 300 € sur le compte 65748.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative telle que présentée.

Le maire informe le conseil municipal des différents points relatifs au personnel communal, notamment :

- l'ouverture du travail le dimanche pour les agents communaux. À ce jour, la réglementation prévoit que, par principe, le dimanche est un jour de repos ;
- l'actualisation du tableau des emplois, entraînant la suppression d'un poste d'adjoint technique ;
- la reprise d'un agent actuellement en congé de maternité ;
- la régularisation des horaires de plusieurs postes ;
- la rémunération des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'ouverture du travail le dimanche, dans les cas où cela s'avère nécessaire ;
- approuve l'actualisation du tableau des emplois et la suppression du poste d'adjoint technique ;
- valide la rémunération des heures supplémentaires.

7/RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le maire informe que la campagne de recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Afin d'organiser cette campagne dans les meilleures conditions, il est nécessaire de nommer un coordinateur et de recruter un agent recenseur.

Il est demandé d'autoriser le maire à procéder aux démarches nécessaires à l'accomplissement de cette campagne de recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

L'ordre du jour est épousé à 23H13.

Bruno MOULIÉ,



Maire d'Aufferville.
B. Moulié

Thierry BRIAND,

Secrétaire de séance.

